



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation et en ce qui concerne les équipements. Les surfaces indiquées ainsi que l'encombrement des gaines et la profondeur des placards sont approximatifs. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et gaines sont donnés à titre indicatif. Un dénivelé peut exister entre le niveau fini intérieur du logement et le niveau fini extérieur de la terrasse en fonction des nécessités techniques de réalisation.

Indice A - Décembre 2013